

pas à nos revendications. Nous continuons dans cette voie, et avons sollicité la Première ministre à engager la clause de revoyure et à réouvrir des négociations. Pour l'année 2022, la hausse de la valeur du point d'indice doit, a minima, atteindre le taux de l'inflation.

Pour la CGT-FO, l'action syndicale ne se limite pas à la négociation et à la grève. C'est pourquoi, notre organisation syndicale n'ayant pas pour habitude de pratiquer la politique de « *la chaise vide* », participe aux concertations sur l'assurance chômage, l'emploi des seniors et la transition écologique afin d'y porter ses revendications.

Oui à l'application de l'article L1 du Code du travail !

La Confédération revendique l'application de l'article L1 du Code du travail. Il s'agit de redonner la place qui est la leur aux organisations syndicales et à la négociation collective. C'est pour cette raison que nous ne nous sommes pas rendus au Conseil national de la refondation. La parole de la Confédération ne doit pas être instrumentalisée. Notre syndicat doit demeurer libre et indépendant, conformément à la Charte d'Amiens. Le champ politique et le champ syndical sont et doivent demeurer distincts.

Outre ces considérations, FO agit et continuera d'agir dans un esprit de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Lors de la concertation sur la transition écologique, nous avons présenté des mesures visant à protéger les salariés du plan gouvernemental dit de « *sobriété énergétique* ».

Lors de la concertation sur l'assurance chômage, nous avons revendiqué le retour aux dispositions de la convention Unedic de 2017 et à la négociation paritaire entre interlocuteurs sociaux. Nous avons également dénoncé la dangerosité de la contracyclicité pour les demandeurs d'emploi. FO dénonce que cette contracyclicité ne s'applique pas aux entreprises. La Confédération le réaffirme, il y a urgence à mettre en place la conditionnalité des aides publiques aux entreprises pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, le maintien dans l'emploi, la relocalisation, la réindustrialisation et la préservation de notre modèle social basé sur le salaire différé.

Dans le même temps, lors de la concertation sur les retraites, FO a présenté une série de revendications ayant pour objectif de favoriser l'embauche, de maintenir dans l'emploi les travailleurs seniors - le maintien de 825000 seniors d'ici 2032 créerait 50 milliards de richesse supplémentaire – d'aménager les fins de carrière, d'anticiper le départ en retraite à temps partiel et à temps plein (jusqu'à 5 ans), de mieux prendre en compte les travailleurs exposés à des facteurs de pénibilité et d'encourager la négociation collective en lieu et place d'une réforme des retraites.

FO a également partagé ses réflexions sur la question de l'emploi des seniors en rappelant que 50 % des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité ou bénéficient de minima sociaux.

Non à la réforme des retraites !

Sur la réforme des retraites, il n'y a pas de sujet. FO s'opposera à tout projet de réforme visant à détourner les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses (santé, autonomie, etc.), à reculer l'âge légal de départ à la retraite et/ou à augmenter la durée de cotisation. Force Ouvrière l'a

FO *Lettre aux Syndicats*

clairement exprimé, elle ne participera à aucune discussion ou concertation pour mettre en œuvre de telles mesures.

La Confédération FO agira sans relâche pour défendre les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires, et le système de retraite par répartition, y compris par le rapport de force : 77 % de la population est opposée à l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite.

Conformément au mandat donné par la Commission exécutive, tous les syndicats et militants doivent se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris par la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet de recul de l'âge de la retraite et/ou d'allongement de la durée de cotisation, comme l'a indiqué le Président de la République.

Afin de préparer le rapport de force et la grève, nous proposons à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés. Comme l'a déjà indiqué la Confédération, si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles.

Nous continuerons d'être forts si nous sommes unis, soudés et confiants dans l'avenir !

Amitiés syndicalistes,

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

